

Recensement du Canada 2016

«Pour être dans le portrait... on s'identifie comme francophone»

Regina, 3 mai 2016 – Comme à tous les 5 ans, le gouvernement du Canada sollicite la population pour participer au recensement, selon la loi, tous les ménages canadiens ont l'obligation d'y répondre.

Vous pouvez recevoir un des deux types de questionnaires : le questionnaire régulier (très court) et le questionnaire détaillé. 80% des ménages auront à remplir le questionnaire régulier tandis que 20% auront à répondre à la version détaillée.

Le questionnaire détaillé obligatoire est de retour cette année après avoir été remplacé par l'*Enquête nationale sur les ménages* au recensement en 2011. «L'ACF se réjouit que Statistiques Canada ait choisi de revenir à une méthodologie scientifique qui donnera des données plus fiables et un portrait plus juste de notre société,» a déclaré la présidente de l'*Assemblée communautaire fransaskoise* (ACF) Françoise Sigur-Cloutier. «C'est à nous, de faire notre part et répondre aux questions de façon à bien afficher nos pratiques linguistiques.»

«Mais nous voulons avant tout que la population soit bien informée de ses obligations envers Statistique Canada, et nous rappelons aux citoyens et citoyennes de langue française de bien réfléchir aux questions sur les langues parlées et d'y répondre de la manière qui correspond le plus à leur réalité,» a ajouté madame Françoise Sigur-Cloutier.

Les foyers recevront tous par la poste un code d'accès au questionnaire du Recensement. Le résident doit aller dans le site web de Statistique Canada, inscrire son code et répondre aux questions au nom de tous les résidents du domicile. Selon le statisticien en chef, chaque ménage est tenu de remplir un questionnaire du recensement, les agriculteurs remplissent le questionnaire du recensement spécifique à l'agriculture ; toutes les réponses demeurent confidentielles.

Les personnes qui désirent recevoir une copie papier doivent appeler le numéro sans frais 1 855 699-2016. Selon Statistique Canada, il est tout à fait permis d'aider une autre personne à répondre au questionnaire tant que cette personne est consentante.

Si quelqu'un a besoin d'aide pour remplir le questionnaire, ils peuvent également contacter l'assistance téléphonique du recensement au 1 855 700-2016 (sans frais). Ce service est en opération depuis le 2 mai, du lundi au vendredi de 8h à 20h, et le samedi et le dimanche de 8h30 à 16h30. Les personnes malentendantes peuvent aussi obtenir une assistance en composant le 1 866 753-7053.

Sur son site internet, la *Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada* explique en détail les questions linguistiques du recensement <http://www.fcfa.ca/recensement>.

- 30 -

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

Pour plus d'informations :

Marc Masson

directeur des communications

Bureau (306) 924-8532 portable 306-581-8532